



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 novembre 2021

Date de la convocation : 22 novembre 2021

Nombre de délégués

- en exercice : 32 - présents : 24 votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des « 5 Routes » de Parnac, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Jean-Paul BUGEAUD, Stéphane CALARD, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Michel GUILBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Michèle BALLET à Michel GUILBERT, Christian BREC à Thierry BARBIER, Spike GROËN à Mathieu MOREAUX, Laurent LAROCHE à Suzanne MARCHAND, Corinne SOULAS à Brigitte PONCEAU.

Absents / Excusés : Christine DEJOIE, Jean IMBERT, Alain OVAN (représenté par Jean-Paul BUGEAUD), Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Absents / Excusés : Pascal AUFRERE, Daniel PATRIGEON, Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021 ;
3. Avenant n° 1 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre – Val de Loire, les communautés de Communes de Brenne Val de Creuse, Cœur de Brenne, Marche Occitane – Val d'Anglin et Eguzon Argenton Vallée de la Creuse ;
4. Convention d'objectifs et de moyens entre la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Office de tourisme intercommunautaire « Destination Brenne » ;
5. Convention de partenariat triennale 2022-2024 entre BGE Indre et la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin ;
6. Modification de la délibération n° 2021-01-26.08 portant sur l'achat de terrains pour l'extension de la Zone Artisanale de Chaillac ;
7. Achat d'une parcelle à la commune de Chaillac ;
8. Subvention communautaire pour la Commune de Bélâbre, concert de Renaud CAPUCON ;
9. Participation au financement de l'ouvrage sur l'Histoire du Val d'Anglin de la Préhistoire à nos jours, de l'association Histaval ;
10. Participation au financement du projet « la clé des champs » de l'association Festiv'en Marche ;
11. Organisation du temps de travail - Mise en place des 1607 heures ;
12. Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (Conseiller Numérique France Services) ;
13. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs ;
14. Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP) ;
15. Budget Principal – Décisions modificatives budgétaires ;
16. Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 ;
17. Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 ;
18. Questions et informations diverses.

1. Secrétaire de séance : *Alain NEVIÈRE avec le renfort de Nathalie LAURENCIER.*
Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2021

Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2021 à Mouhet est approuvé à **27 voix pour et 2 abstentions.**

3. Avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre - Val de Loire et les Communautés de Communes Brenne Val de Creuse, Cœur de Brenne, Marche Occitane - Val d'Anglin et Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

Cette convention a été votée lors de l'exercice précédent. Mais le report des dates des élections régionales en raison de la situation sanitaire a provoqué un décalage dans son application. Pour continuer les actions et travaux en cours il convient de la prolonger de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2022. C'est la raison de l'avenant proposé au vote du conseil communautaire.

Voté à l'unanimité.

4. Convention d'objectifs et de moyens entre la CdC Marche Occitane - Val d'Anglin et l'Office de tourisme intercommunautaire « Destination Brenne »

Le Président précise que cette convention formalisera le partenariat entre Destination Brenne et celle-ci dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires. C'est ce qui explique qu'il conviendra, en ce qui concerne le bureau situé à St Benoît, de clarifier les engagements réciproques entre commune et CdC avant d'envisager la réalisation et le financement des travaux indispensables à l'amélioration de l'accueil, tant des salariés que du public. Mathieu MOREAUX explique que la CdC ne peut pas faire des travaux dans un bâtiment qui est propriété de la commune, et qui, faisant partie des bâtiments de l'école ne peut être cédé. Un bail ou une convention seront donc à établir entre les deux collectivités avant de lancer l'étude et le chiffrage des travaux (intervention possible du CAUE pour conseiller et maîtriser les coûts). L'ABF devra certainement être consulté.

Nathalie LAURENCIER et Hubert JOUOT font part de leur réticence à voir la CdC participer au financement de la plateforme pressentie pour collecter la taxe de séjour. Mathieu MOREAUX les rassure en précisant que le coût de la 1^{ère} année sera couvert par une subvention du programme LEADER du PNR et que pour les années suivantes l'optimisation de la collecte de la taxe de séjour par une société experte en la matière permettra à Destination Brenne d'auto-financer la prestation. En outre ce mode de gestion de la taxe permettra de récupérer des statistiques très utiles pour analyser l'origine géographique et les pratiques des visiteurs.

Enfin, Alain NEVIÈRE explique le mode de calcul de la participation annuelle de la CdC au budget de Destination Brenne (23 608 € en 2021). Jusque-là chaque CdC versait à Destination Brenne ce qu'elle octroyait auparavant à son propre Office de tourisme ce qui conduisait à des fortes différences de l'une à l'autre. Désormais la contribution a été harmonisée au même montant : 3,30 € par habitant sur tout le territoire. Elle est complétée par le reversement intégral du produit de la taxe de séjour.

Voté à l'unanimité.

5. Convention triennale 2022-2024 de partenariat entre BGE Indre et la CdC Marche Occitane - Val d'Anglin

Le Président fait part, dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention, de l'arrivée dans les services de Guillaume Phanuel, pour occuper le poste de Responsable du Développement économique. La convention précise les engagements réciproques des deux parties, les missions et objectifs caractérisant le poste et la répartition du financement (salaire, charges de fonctionnement et hébergement au sein de la CdC).

Il pense que cette formule permettra un meilleur suivi des dossiers qui seront à transmettre dans des délais plus efficaces au Conseil régional.

A la question d'Hubert JOUOT sur le véhicule qui sera utilisé Mathieu MOREAUX précise que ce sera un véhicule « de service » (uniquement pour les déplacements professionnels), loué par BGE mais dont la CdC paiera les frais sur présentation des justificatifs.

Voté à l'unanimité.

6. Modification de la délibération n° 2021-01-26.08 portant sur l'achat de terrains pour l'extension de la Zone Artisanale de Chaillac

Il s'agit de rectifier, suite à une erreur, la désignation des parcelles concernées par l'opération. Cela n'a aucun impact sur le montant du prix de vente.

Voté à 28 voix pour et une abstention.

7. Achat d'une parcelle à la commune de Chaillac

Suite au vote du point 6, il convient de décider de l'achat à la commune de Chaillac de la parcelle cadastrée section C n° 1584 au prix de l'euro symbolique.

Voté à 28 voix pour et une abstention.

Pour ce qui concerne les points 8, 9 et 10 le Président fournit quelques éléments de cadrage en s'appuyant sur les réflexions et remarques formulées par les membres de la commission patrimoine, culture, sports et loisirs, suite à la réunion dématérialisée organisée dans l'urgence par celle-ci. Ensuite, chacun des points est débattu individuellement.

8. Subvention communautaire pour la Commune de Bêlâbre, concert de Renaud CAPUCON

Philippe GOURLAY fait remarquer que si la CdC accorde une subvention de 4 000 € pour un budget de 8 000 €, la recette des entrées, 250 à 20 € soit 5 000 € rend la commune gagnante.

Alain NEVIÈRE précise que des frais divers (communication, transport, restauration) ont été engagés en supplément des frais artistiques proprement dits, impactant donc le budget communal.

Thierry BARBIER en conclut qu'il faudra, à l'avenir, pour des dossiers de ce type, réclamer aux porteurs de projets un budget prévisionnel aussi complet que possible, y compris les recettes estimées.

Voté à 27 voix pour et 2 abstentions.

9. Participation au financement de l'ouvrage sur l'Histoire du Val d'Anglin de la Préhistoire à nos jours, de l'association Histaval :

Thierry BARBIER regrette le changement de stratégie et de montage financier décidés unilatéralement par l'association depuis la présentation initiale, et le fait que l'ouvrage ne fasse pas apparaître le partenariat avec la CdC. En outre un minimum de concertation aurait permis d'éviter que la présentation de l'ouvrage ne soit faite à la même heure qu'une réunion de la Clect à Prissac.

Parmi les 3 scénari étudiés en commission celle-ci a retenu la proposition de s'en tenir à une subvention de 2 000 €. Alors que se profilent d'autres projets d'ouvrages il serait judicieux de ne pas reproduire ces problèmes désagréables.

Frédérique VRIGNAT met en parallèle l'ouvrage de Guillaume COTINAT, qui, lui, n'a rien demandé.

Hubert JOUOT pense qu'il ne faut pas comparer un travail essentiellement constitué de compilations et un travail de recherche conduit par des spécialistes.

Avant de passer au vote Mathieu MOREAUX tient à dénoncer le lobbying dont ont été victimes plusieurs élus.

Voté à l'unanimité.

10. Participation au financement du projet « la clé des champs » de l'association Festiv'en Marche

Thierry BARBIER raconte avoir rencontré en mars Eric LAURENT et Damien BARRE qui préparaient un projet commun à deux CdC : la MOVA et Argenton Eguzon vallée de la Creuse sur la base d'une programmation étalée sur 4 week-ends et d'un financement dans lequel le programme LEADER apporterait 80% de subvention. En septembre Il a appris le désengagement de l'autre CdC et la re-proratation de l'aide LEADER. Compte tenu du délai d'au moins deux ans pour percevoir l'aide européenne l'association a alors sollicité une avance de 14 000 € destinée à financer 5 week-ends sur le seul territoire de la MOVA. Thierry BARBIER fait part de son inquiétude sur la pertinence d'un montage financier basé sur une avance de trésorerie.

Hubert JOUOT affirme que la CdC ne peut devenir une banque pour les associations.

La question de Marie-Laure FRISCH sur la liste des écoles qui pourraient bénéficier de certaines animations reste sans réponse faute d'informations. Ce que regrette Paul Jeanneau pour qui se produire dans les écoles est un plus dans ce projet.

Jean Christophe PLANTUREUX fait remarquer que les associations ont pris l'habitude d'être très aidées. En pratiquant des prix très minimes elles ne font même plus d'efforts pour chercher d'autres ressources.

Michel GUILBERT souligne que l'examen de ces trois exemples montre l'utilité de cadrer plus serré les règles du jeu pour pouvoir se prononcer sereinement en toute connaissance de cause.

Le vote d'une aide de 7 000 € sous forme d'avance est décidé avec **1 contre et 5 abstentions**.

11. Organisation du temps de travail - Mise en place des 1607 heures

L'approbation de cette délibération avant la fin de l'année s'inscrit dans les dispositions légales d'une démarche obligatoire, quel que soit le résultat du vote.

Voté à l'unanimité.

12. Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (Conseiller Numérique France Services)

La fiche de poste a été établie et figure dans la délibération. 11 candidats, ayant des profils catégorie A ou B, seront reçus en entretien le 3 décembre.

Voté à l'unanimité.

13. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Le tableau ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Voté à l'unanimité.

14. Modification du régime indemnitaire en place (RIFSEEP)

Les recrutements récents rendent cette modification nécessaire pour appliquer le régime indemnitaire aux arrivants.

Voté à l'unanimité.

15. Budget Principal- décisions modificatives budgétaires

Le Président propose un vote global pour les 3 décisions proposées.

Voté à l'unanimité.

16. Budget Principal : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Voté à l'unanimité.

17. Budget Annexe « locations commerciales » : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Voté à l'unanimité.

18. Questions et informations diverses :

- Michel GUILBERT informe avoir reçu au conseil l'association Bio Centre venue présenter deux labels : un au plan territorial fonction de la surface agricole utile en bio par rapport à la surface communale : 7 communes de la CdC y seraient éligibles, et un label lorsque les cuisines collectives passent le cap des 20% de produits bio. Pour cela l'association peut apporter aide et conseils, voire organiser une visite à des communes proches déjà labellisées. Elle peut également venir présenter ses objectifs et fonctionnement devant la commission ruralité ou économique. Philippe GOURLAY suggère un rapprochement avec le Projet Alimentaire de Territoire mené par le PNR Brenne. Gilles TOUZET souligne la grande difficulté rencontrée par les cantines pour s'approvisionner en produits bio locaux sur le territoire.

- Laurent ALLILAIRE évoque le projet photovoltaïque sur la zone d'activité économique. Il a été signé par la commune de Parnac, propriétaire du terrain au lieu de la CdC qui a la compétence économie. Ce statut et le zonage seraient à requalifier via le PLUI. Marie-Laure FRISCH lui répond que le PLUI n'en est encore qu'au stade du diagnostic.
Mathieu MOREAUX pense qu'il faudra que la CdC se positionne sur les zones pouvant accueillir des projets d'énergies renouvelables. C'est du ressort de la commission présidée par Philippe GOURLAY qui se réunira le 14 décembre. En prévision du PADD il faut faire abstraction des projets plus ou moins connus pour définir une vraie stratégie d'implantation pour concilier protection des espaces agricoles et garantir des revenus aux agriculteurs.
Paul JEANNEAU estime qu'il faut trouver une répartition des recettes bénéficiant à tout le territoire pour éviter rivalités et conflits d'intérêt.
- Philippe GOURLAY fait remarquer que les travaux de calages des rives menés par la COLAS n'avancent pas beaucoup. Stéphane CALARD lui confirme qu'une nouvelle relance a été faite auprès de l'entreprise pour Bêlâbre, Roussines, Chaillac...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 25 janvier 2022 à 18h30 à Prissac

Le Président, Mathieu MOREAUX



